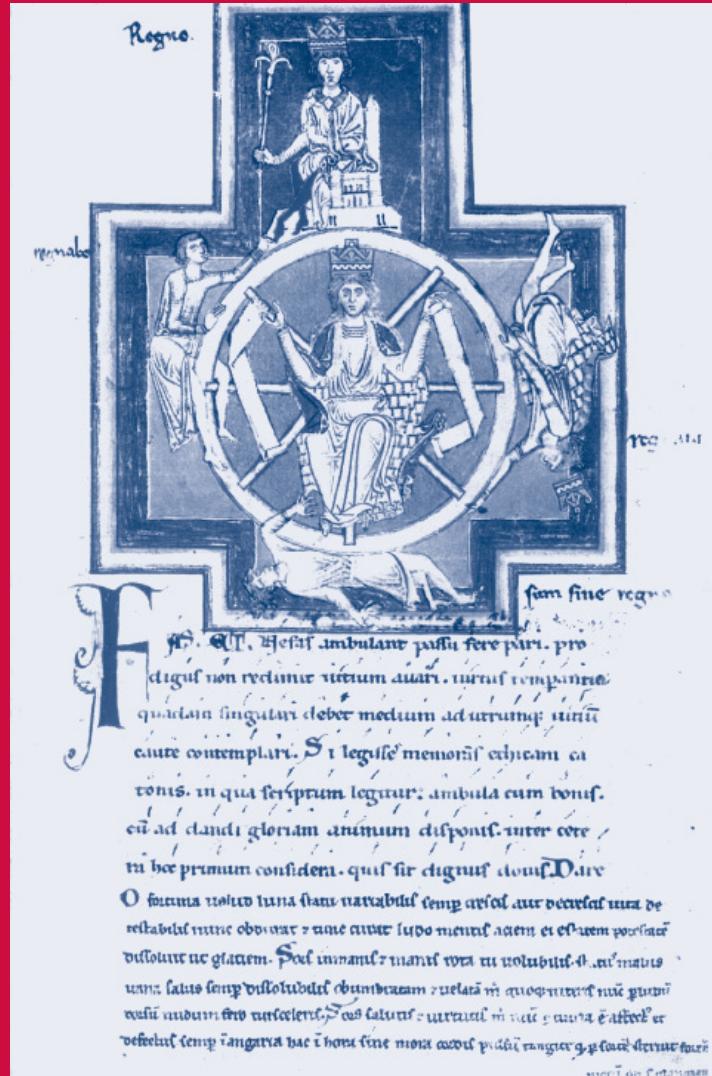


LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE
ET DE PHILOLOGIE

3-4/2013

Tome CXIX



social ». Car c'est bien là l'intérêt premier de ces trois ouvrages que de rappeler que le champ d'étude de la violence est loin d'avoir encore été entièrement investigué et qu'il promet encore de nombreuses découvertes aux chercheurs.

Christophe MASSON

Lieu de pouvoir, lieu de gestion. Le château aux XIII^e–XVI^e siècles: maîtres, terres et sujets, éd. Jean-Marie CAUCHIES, Jacqueline GUISSET, Turnhout, Brepols, 2011; 1 vol., VIII–387 p. ISBN: 978-2-503-53667-5. Prix: € 79,00.

Représenant les actes d'un colloque international organisé par la Fondation van der Burch au château d'Écaussines-Lalaing du 14 au 16 mai 2009, ce volume se concentre sur la place du château dans l'organisation socio-économique du temps. Alternant les études de cas et les art. à la problématique plus globale, il met donc ainsi une érudition bienvenue au service de réflexions plus pointues, ce qui n'est pas la moindre de ses qualités.

Lieu de pouvoir, le château l'est assurément par nombre de ses aspects. L'un de ceux-ci, parfois négligé, est son architecture et le message qu'elle peut relayer. La possession d'une place-forte est en effet l'une des preuves du statut social de son propriétaire ainsi qu'un des moyens de le défendre (P. Charruadas, *Un château «bourgeois» aux portes de la ville. Formation, exploitation et symbolique de la seigneurie bruxelloise de(s) Koekelberg (XII^e–XVI^e siècles)*; M. Barbier, H. Mouillebouche, *La justice de Ray-sur-Saône à la fin du Moyen Âge: lecture historique, juridique et anthropologique*; V. Flammang, *Une femme à la tête du domaine: le cas de Jeanne de Werchin, sénéchal de Hainaut*). Le pouvoir qu'il représente s'appuie également sur lui, ce que met brillamment en lumière J.F. Nieus, *Le château au cœur du réseau vassalique. À propos des services de garde aux XII^e–XIII^e siècles*, en montrant combien l'estage, ici dans les cas de Logne et Picquigny, cristallise les modifications des relations entre possesseurs des places fortes et chevaliers chargés des gardes. L'aspect extérieur du château fait également sens aux yeux des contemporains. Les choix architecturaux peuvent ainsi traduire une modification de la situation politique (B. Phalip, *Une acculturation difficile. L'Auvergne féodale, ses modèles architecturaux, la romanité et l'intégration au royaume de France (XII^e–XIII^e siècles)*) autant que faire de leur verticalité et de leurs attributs initialement militaires (mâchicoulis, tours, etc.) les composants d'une réelle politique visuelle, comme le rappellent F. Doperé, *Le château médiéval comme expression du pouvoir seigneurial dans les anciens Pays-Bas méridionaux* et A. Salamagne, *Les «marques de château», lecture d'une symbolique seigneuriale (XIV^e–XVI^e siècles)* dans deux intéressantes contributions. D'ailleurs, la relation par les sources narratives de l'incendie des places fortes illustre combien cette «politique» fut assimilée par les contemporains (C. Raynaud, *Incendier le château: pratiques et symboliques*).

Des contemporains qui n'étaient pas toujours, tant s'en faut, des villageois. Et, comme à la campagne, la ville est un lieu de dialogue, parfois tendu, entre un châtelain et les bourgeois (M. Henrion, *L'entretien du Gravensteen à Gand du XIII^e au XVI^e siècle. État de la question*; P. Bragard, *Le château des comtes de Namur, son personnel et ses fiefs au bas Moyen Âge. Quelques notes*; F. Chantinne, *Le château de Chimay aux XV^e–XVI^e siècles: Premier bilan d'une confrontation entre données archéologiques, iconographiques et textuelles*; D. de Raemy, *Stratégies résidentielles et défensives à Estavayer-les-*

trois-châteaux, XIII^e–XVI^e siècles; C. Vanduren-David, *Quand le château manque... Lieux de pouvoir à Dijon aux XIV^e et XV^e siècles*).

Lieu de gestion, enfin, le château est à la fois un centre juridique (C. Funck, *Les rapports des châteaux avec les populations des campagnes luxembourgeoises*; F. Duceppe-Lamarre, *Le seigneur et l'exercice du droit de chasse. Permanences et évolutions d'un pouvoir social et territorial (XII^e–XV^e siècles)*) et économique (S. Berger, *Enguerran de Marigny et les châteaux de Mainneville et du Plessis (Eure). Un seigneur normand sur ses terres au début du XIV^e siècle*; C. Depauw, *Un vieux recueil de rentes seigneuriales en écriture de saint Pierre de l'an 1405. La seigneurie de Mouscron à l'aube du XV^e siècle*; P. Charbonnier, *Autoportrait d'une seigneurie. Les écrits de Guillaume de Murol seigneur auvergnat du début du XV^e siècle*; P. Contamine, *Château, consommation et commercialisation dans la France de la fin du Moyen Âge. Que faisait-on des redevances et des prélèvements seigneuriaux en nature ? Étude de cas*; F. Cayot, *Un centre domanial en Bourgogne à la fin du Moyen Âge : le château de Noyers-sur-Serein*). Plus polémique, l'étude de B. Tonglet, *Le château en pays mosan autour de l'an mil. Le point de vue d'un économiste*, défend la place du château dans la théorie mutationniste.

Enfin, les conclusions, signées par B. Schnerb, mettent parfaitement en perspective les lignes de force de ce colloque ainsi que sa contribution aux recherches qui, actuellement, remettent le château au centre de leurs préoccupations.

Christophe MASSON

James T. PALMER, **Anglo-Saxons in a Frankish World, 690–900**, Turnhout, Brepols, 2009; 1 vol., xii–324 p. (*Studies in the Early Middle Ages*, 19). ISBN : 978-2-503-51911-1. Prix : € 70,00.

Le titre de cet ouvrage ne doit pas nous tromper : l'A. n'y étudie pas, comme on pourrait d'abord le croire, la présence des Anglo-Saxons – exilés de haut rang, clercs, commerçants, savants ou diplomates – dans le monde franc des VIII^e et IX^e siècles. Le livre constitue en réalité une tentative de synthèse sur le sujet déjà largement étudié des «missionnaires anglo-saxons en Germanie», pour reprendre l'expression consacrée que l'A., à la suite de nombreux autres, n'utilise qu'avec parcimonie. Les dates 690–900 correspondent donc à la fois au temps de la présence d'Anglo-Saxons dans le royaume des Francs et à la production dans le monde franc, et en particulier dans les provinces germaniques, de textes hagiographiques sur lesquels l'A. s'appuie pour comprendre ce phénomène déjà bien résumé par l'auteur de la *Vita Liudgeri secunda* : «Vinrent alors de la terre des Angles beaucoup de pieux hommes de Dieu, de leur propre chef et joyeux de se livrer à la *peregrinatio* pour l'amour de Dieu, qui ayant quitté leur terre et leur parenté, s'efforcèrent d'illuminer nos patries de la connaissance du Christ; et parmi eux on compte le très excellent docteur Willibrord et ses compagnons, mais aussi Wynfrid, surnommé Boniface» (*Vita* écrite à Werden en Westphalie vers 860, passage cité p. 290). Le livre constitue donc pour l'essentiel une analyse et une mise en perspective du corpus hagiographique écrit entre 730 et 900 au sujet de clercs insulaires, surtout originaires de Northumbrie et du Wessex, actifs dans la moitié orientale de l'Empire franc entre 690 et 780.

Après de nombreux travaux (y compris ouvrages de synthèse) tout au long du XX^e siècle et au-delà, parmi lesquels on distinguera surtout ceux, à qui l'A. se réfère